

AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION

CONSULTATION N° 012/DC/SNI/CIPM/25

POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DES CIRCULATIONS DE L'IMMEUBLE SIEGE DE
LA SNI

1. Objet de la Demande de Cotation

Dans le cadre de l'exécution du projet cité en référence, le Directeur Général de la SNI lance une consultation pour l'exécution des travaux d'entretien des espaces verts et circulations de l'immeuble siège de la SNI

2. Consistance des prestations

Les prestations envisagées consistent à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer l'entretien des espaces verts (pelouses, massifs, haies etc....), les plantations, en particulier des arbres et arbustes quel que soit leur nombre et leur situation et les traitements et conduites qu'ils comportent et accepte d'en assurer l'entretien courant dans les conditions fixées par le cahier des charges, notamment des travaux :

- saisonniers de caractère horticole liés aux plantations ;
- de nettoiement, entretien, réfection des allées et ouvrages ;
- d'entretien des circulations ;
- d'entretiens annexes.

3. Participation et origine

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte aux entreprises ayant une expérience dans le domaine concerné, disposant des agréments et qualifications nécessaires et répondant aux critères de qualification indiquées dans le présent Dossier de Demande de Cotation.

4. Financement

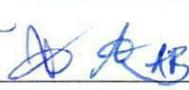
Les prestations objet de la présente Demande de Cotation sont financées par le budget de la SNI des exercices concernés sur la ligne d'imputation budgétaire N°6436502000.

5. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette Demande de Cotation est hors ligne.

6. Consultation du Dossier de Demande de Cotation

Le dossier physique peut être consulté gratuitement au secrétariat de la Direction des Affaires Générales sis au 1^{er} étage de l'immeuble siège de la SNI à Yaoundé à la porte 129, Tel : 222 22 44 22, Fax : 222 23 13 32, e-mail : sni@sni.cm aux heures ouvrables dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm). 

7. Acquisition du dossier de Demande de Cotation

Le dossier de consultation peut être consulté et retiré au secrétariat de la Direction des Affaires Générales (porte 129 de l'immeuble siège de la SNI à Yaoundé), contre versement d'une somme non remboursable des frais d'achat du DAO de vingt cinq mille (25 000) francs CFA dans le compte BICEC intitulé « Compte Spécial CAS-ARMP ».

8. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de FCFA 12 500 000 pour une période de douze (12) mois.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission acquittée à la main d'un montant de deux cent cinquante mille (250 000) FCFA valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres, constituée à 100% et consignée en numéraire à la Caisse des Dépôts et Consignation (CDEC). Le soumissionnaire ou titulaire du Marché peut également solliciter le cautionnement auprès d'un établissement financier agréé, lequel devra approvisionner un compte de la CDEC suivant le barème défini plus haut et transmet à cette dernière le cautionnement émis, l'avis de crédit et la demande de consignation y relative.

En retour, la CDEC délivre et transmet à l'établissement financier, le récépissé de consignation dès réception de la liasse documentaire ci-dessus mentionnée.

Le Maître d'Ouvrage, la Commission de passation des Marchés, les comptables publics, les chef service et ingénieur des marchés et/ou de suivi et contrôle doivent s'assurer que les cautionnements présentés dans le cadre du présent marché soient constitués des titres émis par les établissements financiers agréés et des récépissés de consignation délivrés par la CDEC. L'absence du récépissé délivré par la Caisse des Dépôts et Consignation (CDEC) entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable

10. Remise des Cotations

Chaque cotation est rédigée en français ou en anglais.

Les offres présentées en sept exemplaires dont un original et six copies marquées comme tels devront être déposées au secrétariat de la Direction des Opérations Immobilières (porte 802) de l'immeuble siège de la SNI à Yaoundé, au plus tard le **06 MAI 2025** à 14 heures sous enveloppe scellée adressée au Maître d'Ouvrage et portant uniquement la mention :

« Consultation N° **012**/DC/SNI/CIPM/25 pour l'entretien des espaces verts et des circulations de l'Immeuble Siège de la SNI.

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

11. Ouverture des plis

06 MAI 2025

Les offres seront dépouillées le à 15 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de la SNI dans la salle de réunions 721 (7^{ème} étage) de l'immeuble siège de la SNI.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Cotation. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de Cotation.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

12. Recevabilité des Cotations

Les pièces administratives, la cotation technique et la cotation financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous plis scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- *Les plis non-conformes au mode de soumission.*
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans la DC ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions la DC sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces de la DC, entraînera le rejet pur et simple de la cotation sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

13. Critères d'évaluations

13.1-Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont les suivants :

Critères éliminatoires	Critères essentiels
<ul style="list-style-type: none">✓ non-production dans un délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente autre que la caution de soumission ;✓ absence du cautionnement de soumission ;✓ fausses déclarations, les manœuvres frauduleuses ou la falsification de pièces ;✓ non-respect de dix (10) sous-critères essentiels sur douze (12)✓ absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de l'exécution d'une prestation au cours des trois dernières années ;✓ absence d'un prix unitaire quantifié dans la cotation ;✓ absence d'un élément de l'offre financière✓ non-conformité du modèle de soumission ;✓ absence de la charte d'intégrité datée et signée ;✓ absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée	<ul style="list-style-type: none">✓ Document relié✓ Intercalaires couleurs✓ Sommaire avec pagination cohérente✓ Deux (02) références avec justificatifs (PV de réception, attestation de service fait, Bon de commande ou page de garde et page de signature de la lettre-commande) en matière d'entretien des espaces verts d'un Etablissement Recevant du Public (ERP) sur les trois dernières années, d'un montant cumulé de trente millions (30 000 000) F CFA✓ Deux (02) Références avec justificatifs (PV de réception, attestation de service fait, Bon de commande ou page de garde et page de signature de la lettre-commande) en matière d'entretien des espaces verts d'un Immeuble de Grande Hauteur (IGH) avec un jardin (pelouse, haies et massifs) sur les trois dernières années, d'un montant cumulé de vingt millions (30 000 000) F CFA✓ Personnel d'encadrement (03 sous critères)✓ Matériel (02 sous critères)

14- Délai prévisionnel d'exécution

Le délai d'exécution est de douze (12) mois. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

15- Tranches/Allotissement

Sans objet

16- Attribution

La lettre commande sera attribuée au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

17-Durée de validité des Cotations

Les soumissionnaires restent engagés par leurs **Cotations** pendant soixante (60) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des **Cotations**.

18-Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat de la Direction des Affaires Générales de la SNI (porte 129) Immeuble siège SNI, Tél : 222 22 44 22.

19-Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes, tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargé des Marchés Publics (MINMAP) SMS ou appel aux numéros suivants : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48 ,et la Cellule de Lutte Contre la Corruption de la SNI au numéro 222 22 44 22

Copies

- MINMAP
- ARMP
- Président CPM concerné
- Affichage -chrono



Yaoundé, le
Yaounde, on the

16 AVR 2025

**NOTICE OF CONSULTATION FOR A REQUEST FOR QUOTATION
CONSULTATION N° 012/DC/SNI/CIPM/25
FOR THE MAINTENANCE OF THE GARDEN OF THE SNI BUILDING**

1. Subject of the Request for Quotation

In connection with the execution of the project in reference, the General Manager of SNI intends to carry out the works described at the document 2.2 of the present consultation file.

2. Nature of services

The services include notably the

3. Participation and origin

The participation in this Request for Quotation is open to all Cameroonian-based enterprises with proven expertise in the domain and meeting the qualification criteria indicated in this Request for Quotation File.

4. Financing

The Services subject of this Request for Quotation shall be financed by SNI budget for financial year 2025, Budget Head N° 6436502000

5. Submission method

The submission method retained for this Request for Quotation is offline.

6. Consultation of the Request for Quotation File

The hard copy of the file may be consulted free of charge during working hours in the services of the PO/DPO at [place of consultation of the RQ file, (SIGAMP) service], door number, P.O. Box, telephone, fax, e-mail] as soon as this notice is published.

It may equally be consulted online on the ARMP website (www.armp.cm).

7. Acquisition of the Request for Quotation file

The consultation file can be obtained from publication date of this notice, during working hours at the secretary of the SNI's General Affairs' Department (door n° 129 SNI building), PO BOX 423 Yaoundé, Tel. n° : 222 22-44-22 Fax n° 222 23 13 32, e-mail : sni@sni.cm, upon presentation of receipt of payment of a non refundable amount of CFA fifty thousands (50 000) deposited into the special account opened for that purpose by the Public Contracts Regulatory Agency (ARMP) at the International Bank for Savings and Credit (BICEC).

8- Estimated cost

The estimated cost of the operation following preliminary studies is CFA F 12 500 000 ATI for a period of twelve (12) months.

9-Bid bond

Each bidder must include in his administrative documents, a hand-endorsed bid bond of two hundred and fifty thousand (250 000) and valid up to thirty (30) days beyond the initial date limit of the validity of bids.

'The absence of the bid bond issued by a first-rate bank or financial body of first category authorised by the Minister in charge of Finance to issue bonds for public contracts according to the law shall lead to the immediate rejection of the offer.

A bid bond submitted but that does not have any relation with the consultation concerned shall be considered as absent. The bid bond presented by a tenderer at the bid opening session shall not be inadmissible.

10-Submission of Quotations

The bids drafted in English or French in seven copies- one original and six copies marked as such and placed in a sealed envelope- should reach the secretariat of the SNI's Real Estate Department (door n° 802 SNI building), no later than **06 MAI 2025** at 2 : 00 pm, local time, and should be solely labelled :

"Consultation N° 012/DC/SNI/CIPM/25 for the maintenance of the garden of the SNI building. To be opened only at tenders opening session".

Bids shall be opened on **06 MAI 2025** at 3 : 00 pm, local time, by the tender board of the National Investment Corporation (SNI) at the meeting room, door n° 721SNI building.

Bids must be encoded exclusive of value added taxes (EVAT) and all taxes inclusive (ATI) and accompanied by the signed model tender if the bid is chosen

11-Opening of bids

Bids shall be opened in a single phase.

Only bidders may attend this opening session or be represented by a person of their choice duly authorised.

Under pain of being rejected, only originals or true copies certified by the issuing service or competent administrative authorities for the administrative documents required shall be produced in accordance with the provisions of the Special Regulations of the Invitation to Tender. They must not be older than three (3) months or shall be signed before the date of signature of the Quotation notice.

In case of absence or non-conformity of a document in the administrative file during the opening of bids, after a 48(forty-eight) hours deadline granted by the Tenders Board, the file shall be rejected.

12-Admissibility of Quotations

The administrative documents, the technical and the financial quotations must be placed in separate envelopes and submitted in a sealed envelope.

The Project Owner shall not accept:

- Envelopes bearing information on the identity of the tenderer;
- Bids submitted after the closing date and time for submission;
- Bids non-compliant with the bidding mode;
- Envelopes without indication on the identity of the Invitation to Tender;
- Failure to comply with the number of copies specified in the Request for Quotation File (RQF) or offer in copies only;

AB

AB *AB* *AB*

13-Evaluation criteria

13.1 Eliminatory criteria

The eliminatory criteria include:(for information purpose)

- ✓ Failure to submit, beyond the 48(forty-eight) hours deadline after the opening of bids, a document of the administrative file deemed non-compliant or absent other than the bid bond;
- ✓ Absence of bid bond;
- ✓ False declarations, fraudulent schemes or forged documents;
- ✓ Failure to comply with 10 essential criteria on 12;
- ✓ Absence of the sworn statement for not having abandoned contracts during the last three years;
- ✓ Failure to comply with the bid file format; in case on submission online;
- ✓ Absence of a quantified unit price in the quotation;
- ✓ Absence of an element of the financial offer (the submission, the BPU, DQE)
- ✓ Non-compliance with the submission model;
- ✓ Non-compliance with the submission method;
- ✓ Absence of the dated and signed Integrity Charter;
- ✓ Absence of the dated and signed commitment statement to comply with environmental and social clauses.

13.2 Essential criteria

- Presentation of the bid (three sub-criteria)
- Suppliers references (four sub-criterium)
- Executive staff (three sub-criteria)
- Materials (two sub-criteria)

14 Estimated exécution period

The maximum time frame provided for by Project for the execution of the services subject of this Request for Quotation is twelve months. This time frame shall run from the date of notification of the administrative order to commence the services.

15- Tranches/Allotment

N/A

16-Award

The Project Owner shall award the Jobbing Order to the bidder who presented a bid that complied with the required technical and financial qualification criteria and whose offer was evaluated as the lowest by including, where necessary, proposed rebates.

17- Duration of the validity of Quotations

Bidders shall remain committed by their **Quotations** during 90 days from the deadline set for the submission of **Quotations**.

18- Additional information

Additional information may be obtained during working hours from the secretary of the SNI's General Affairs' Department (door n° 129 SNI building), PO BOX 423 Yaoundé, Tel. n° : 222 22-44-22 Fax n° 222 23 13 32, e-mail : sni@sni.cm door number.

19- Fight against corruption and malpractices

For any denunciation for practices, facts or acts, attempt of corruption or facts of malpractices, please call CONAC at 1517, the Authority in charge of Public Contracts (MINMAP) SMS or call the following numbers: (+237) 673 20 57 25 and 699 37 07 48, and the Unit for the Fight Against Corruption of the Project Owner at 222 22 44 22.

Joël AB

Le Directeur Général Adjoint



Copies

- MINMAP
- ARMP
- Chairperson of the TB
- Posting/File